

La plateforme de Dealing par Amundi intermédiation

Un dispositif centré sur l'accès à la liquidité cross asset et la protection des intérêts clients.

L'environnement dans lequel évoluent les investisseurs est de plus en plus complexe et coûteux avec des évolutions réglementaires structurantes, une liquidité fragmentée. À cela s'ajoute le niveau exceptionnellement bas des taux.

Dans ce contexte, les acteurs européens de la gestion de portefeuilles, Asset managers, Institutionnels et Banques Privées, sont à la recherche de solutions leur permettant à la fois de garantir leur mise en conformité et améliorer la qualité d'exécution de leurs ordres.

AMUNDI SERVICES OFFRE UNE SOLUTION AUX ACTEURS DE TOUTE TAILLE ET DONNE ACCÈS À UNE QUALITÉ DE SERVICES "TIER 1"

Notre plateforme de dealing permet aux gérants de portefeuilles de déléguer l'exécution de leurs ordres tout en gardant le contact avec les marchés.

Cette solution permet également aux clients de conserver l'accès à leurs fournisseurs de recherche, en optimisant le budget leur étant alloué.

Cette solution permet de répondre rapidement aux enjeux que sont :

- La mise en conformité réglementaire de la chaîne d'exécution.
- L'accès à la liquidité et à des intermédiaires de qualité sélectionnés sur les principaux marchés.
- La recherche des meilleurs prix d'exécution générateurs d'Alpha pour les fonds.
- La maîtrise des coûts.

Frais de recherche
<p>L'obligation de dégruper les frais de recherche qui devront faire l'objet d'une facturation séparée. Imputation possible directement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux mandats sous gestion avec accord préalable du client • ou directement au compte de résultat de la Société de Gestion
Frais de courtage
<ul style="list-style-type: none"> • MIF 1 depuis Novembre 2007 • MIF 2 effectif au 03 janvier 2018 : nouvelle réglementation pour l'ensemble des classes d'actifs. Fin du régime de proportionnalité (< à 500KEUR/an)
Certification
<p>ISAE-34 02 Type 2</p>

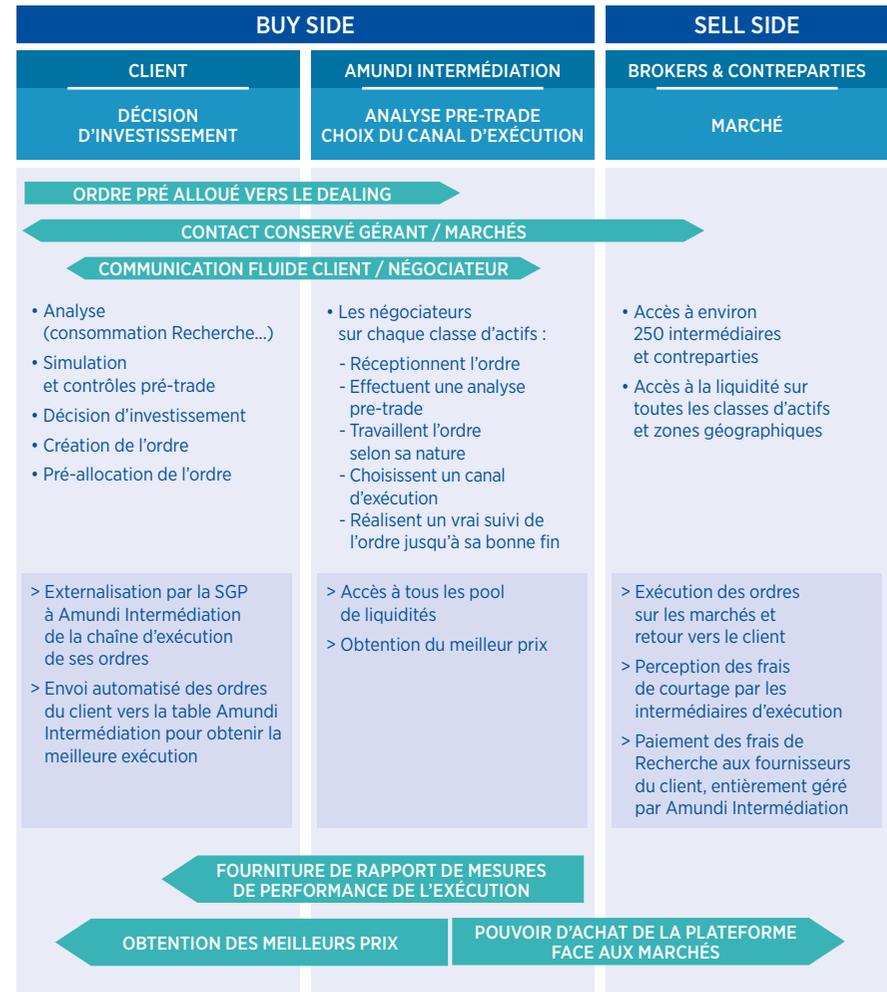


Schéma donné à titre illustratif.

UNE CHAÎNE D'EXÉCUTION CLÉ EN MAIN

La proposition de valeur d'Amundi Services s'articule autour d'une prise en charge de la chaîne d'exécution des ordres de ses clients à partir du dispositif de Dealing d'Amundi Intermédiation, éprouvé et opérationnel avec l'ensemble de ses clients.

Au coeur d'un circuit sécurisé, conforme à la réglementation européenne et opéré par des experts des marchés sur lesquels ils interviennent, Amundi Intermédiation concentre son dispositif sur l'accès à la liquidité et à l'obtention des meilleurs prix d'exécution possibles pour les ordres de ses clients.

CHOISIR LA PLATEFORME DE DEALING D'AMUNDI INTERMÉDIATION, C'EST BÉNÉFICIER :

- D'un service de qualité "Tier 1", quel que soit le volume d'ordres traités.
- D'un pouvoir d'achat accru qui se traduit directement dans :
 - la relation avec les contreparties et intermédiaires de marchés,
 - l'accès à la liquidité et à de meilleurs prix grâce à la valeur ajoutée apportée à l'ensemble des classes d'actifs traitées,
 - un "top ranking" auprès des contreparties qui induit un niveau de couverture optimisé,
 - des économies d'échelle sur l'exécution des ordres (barème courtages).
- De la prise en charge administrative du paiement des fournisseurs de Recherche.

FOCUS SUR LE RÔLE D'AMUNDI INTERMÉDIATION, AU COEUR DU PROCESS EXTERNALISÉ DE DEALING

LE DÉROULEMENT DE LA CHAÎNE D'EXÉCUTION DEPUIS LA RÉCEPTION DE L'ORDRE JUSQU'AU POST MARCHÉS



(1) STP* : Straight Through Processing, Traitement des opérations au fil de l'eau (2) CCP* : Commissions de Courtage Partagées
 (3) RDT2 : Reporting Direct des Transactions (4) Transaction Cost Analysis (TCA) fonction to comply with the MiFID Best Execution principle
 (5) CSA : Commission Sharing Agreement / Mettre en place et piloter son budget de recherche (6) RPA : Research Payment Account
 Schéma donné à titre illustratif.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE D'EXÉCUTION DES ORDRES

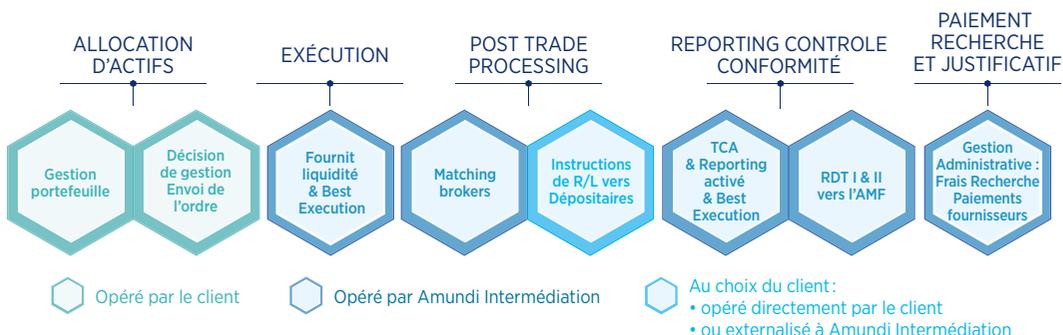


Schéma donné à titre illustratif.

Le présent document est à destination exclusive des clients professionnels et/ou des contreparties éligibles au sens de la Directive européenne n°2004/39 en date du 21 avril 2004 sur les marchés d'instruments financiers (la "Directive MIF"). Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. Ce document est communiqué à titre d'information exclusivement et à l'usage exclusif de la personne qui le reçoit. Il ne constitue en aucun cas une offre d'achat, un conseil en investissement ou une sollicitation de vente, ni la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Amundi Asset Management et Amundi Intermédiation n'acceptent aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Amundi Asset Management et Amundi Intermédiation ne peuvent en aucun cas être tenues responsables pour toute décision prise sur la base des informations contenues dans ce document. Ces informations ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable d'Amundi Asset Management. Ce document n'a été revu par aucune autorité de tutelle. Les informations fournies peuvent être modifiées sans préavis. Elles sont réputées exactes au 30 juin 2017. Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 086 262 605 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036 - Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris. Amundi Intermédiation, société anonyme au capital de 14 603 760 Euros - Entreprise d'investissement régie par le Code Monétaire et Financier Siège social : 90 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France. Conception et réalisation : Studio Graphique Amundi - Direction de la Communication - 09/2018.

Impact pour les Sociétés de Gestion sur le périmètre des asset Fixed Income

- Déterminer le budget et évaluer la consommation des services de Recherche
- Avoir une discussion bilatérale avec chaque fournisseur
- Établir un budget global, puis granulaire pour une affectation par portefeuille
- Payer les fournisseurs : instauration d'un paiement via méthode RPA si option de facturation aux mandats/fonds
- Suivre, piloter le budget et le justifier

L'expérience d'Amundi Intermédiation permet d'accompagner ses clients sur la mise en place de ce nouveau Budget Recherche et le modèle de paiement fournisseurs